

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADE AVEC OU SANS RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre de la préservation, de la valorisation et de l'amélioration du patrimoine des particuliers vivant sur le territoire, la Commune de Montigny-lès-Cormeilles a décidé de mettre en place un plan de soutien aux opérations de ravalement de façades accompagnées ou non d'une rénovation énergétique.

Par ce dispositif, la Municipalité souhaite encourager les propriétaires et les copropriétaires occupants à rénover leur maison d'habitation par un soutien financier en leur attribuant une subvention, allouée jusqu'à épuisement des crédits votés au budget communal.

La subvention s'adresse aux propriétaires et aux copropriétaires occupant demeurant sur le territoire de Montigny-lès-Cormeilles dans la limite d'une subvention par bénéficiaire.

Justificatifs à joindre à votre demande de subvention :

1. La convention, datée, approuvée et signée en double exemplaire (si elle n'a pas déjà été transmise au service Urbanisme),
2. La présente demande de subvention dûment complétée et signée,
3. Copie du titre de propriété de la construction faisant l'objet des travaux de ravalement,
4. Une copie de l'accord des copropriétaires le cas échéant,
5. Un relevé d'identité bancaire ou postal,
6. Une attestation sur l'honneur que vous n'avez bénéficié d'aucune autre aide financière (sinon, nous préciser les montants)
7. Le dépôt de la Déclaration Préalable de travaux

Justificatifs à joindre à votre demande de versement :

1. La facture des travaux réalisés avec la mention « facture acquittée ».

Le propriétaire bénéficiaire

M./Mme :

Adresse : (domiciliation et adresse des travaux)

.....

95370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES

Tèl :

Mail :